

<i>DIRE CE QUE L'ON VEUT, DIRE CE QUE L'ON FAIT, FAIRE CE QUE L'ON DIT</i>		
MAQ Management Qualitatif	MANUEL DE MANAGEMENT QUALITATIF	numéro : 03.44 version : 2 date : 02/2007 page : 01/01
Procédure	<i>L'Action Corrective et préventive</i>	

Introduction

La présente procédure a pour but d'expliquer les dispositions prises pour mettre en place des actions correctives ou préventives à la suite de non-qualités chroniques.

L'objectif de l'action corrective est d'éliminer les causes de non-conformité réelles, ou potentielles (fiabilité) en fonction des risques encourus.

Le principe fondamental est de ne plus revoir réapparaître une non-conformité ou non-qualité pour réduire les coûts de production.

Définition

Une action corrective est l'acte par lequel un défaut, une non-qualité sont définitivement solutionnés, de telle façon qu'il n'y ait pas répétition dans le temps. Une AC suppose de la prévention.

Une action de prévention est un acte par lequel il y a empêchement de voir naître une non-conformité par la suppression ou le contrôle des défauts.

L'Action Corrective (AC) et suivi

Les INC (*Informations de Non-Conformité*) sont toutes lues en cercles de qualité.

Elles font l'objet d'une discussion.

Le cercle apprécie les décisions à prendre pour que la non-conformité ne se reproduise plus :

- une décision d'action corrective est prise immédiatement après la discussion,
- ou il est décidé de lancer une opération qualité sur le sujet concerné, avec un responsable et un délai d'exécution.

Après règlement de la défaillance ou de la non-conformité, une action de correction est lancée, sur le dossier de définition technique, sur le dossier de réalisation, sur les matériels, la production, sur les moyens de contrôle, ainsi que sur les procédures et instructions concernées.

Le responsable de l'opération qualité conduit son étude comme il l'entend.

L'ensemble des opérations qualité est suivi à l'aide d'un tableau de bord par le responsable qualité.

Les AC sont répertoriées en fin d'année au bilan qualité.

Actions Préventives (AP) et suivi

Les dispositions de préventions sont prises en liaison avec les AC.

Elles sont positionnées en amont.

Le responsable qualité vérifie l'application des dispositions de prévention à partir :

- du suivi des opérations qualité ;
- des revues de direction ;
- des audits qualité externes ou internes ;
- de la procédure ITDNC (*Identification et Traitement des Défaillances et des Non-Conformités*).

Gérard GEORGEAULT

"Qui ne se préoccupe pas de l'avenir lointain se condamne aux soucis immédiats"

Confucius